



Les inondations : désinfection du puits

Les **inondations** présentent des risques pour la santé de la population. Un de ces risques est la contamination de l'eau des puits privés. **Ceux-ci peuvent être contaminés par les installations sanitaires** (champ d'épuration, fosse septique) **localisées à proximité ou par la crue des eaux d'une rivière.** Le risque est d'autant augmenté si le puits est âgé ou s'il n'a pas été aménagé selon les règles de l'art.

Pour prévenir les risques de maladies liées à l'eau potable de mauvaise qualité, la population touchée par une inondation est invitée à suivre les quelques règles qui suivent.

Pendant l'inondation

L'eau de tout puits privé dans un secteur inondé **doit être considérée non potable jusqu'à preuve du contraire.** Dans cette situation, **consommez de l'eau embouteillée.** S'il n'est pas possible de vous approvisionner en eau embouteillée, vous pouvez consommer l'eau du puits si elle est claire et après l'avoir fait bouillir pendant au moins une minute à gros bouillons.

Après l'inondation

Lorsque les eaux d'inondation se sont définitivement retirées, attendre une période de dix jours et **désinfecter le puits** en suivant la procédure suivante inspirée de celle établie par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Pendant la période entre le pompage du puits et l'analyse, consommez l'eau embouteillée. L'eau du puits peut être utilisée si elle est claire et, après l'avoir fait bouillir pendant au moins une minute à gros bouillons.

L'analyse de l'eau de puits

Un laboratoire d'analyses accrédité par le MDDELCC vous indiquera la façon de prélever un échantillon d'eau et le moment le plus propice pour le faire. Certaines analyses permettent d'identifier la présence de bactéries dans l'eau pouvant affecter la santé des individus la consommant. L'analyse des bactéries de type *coliformes totaux* donne une idée de la qualité bactériologique générale de l'eau. Les bactéries désignées sous les noms de *E. coli* permettent, quant à elles, d'identifier une contamination d'origine fécale.

Suite à la désinfection, aucune bactérie *E. coli* ou coliformes totaux ne doit être détecté lors de l'analyse de l'eau du puits.

Si ces bactéries sont présentes, vous devez continuer à faire bouillir l'eau du puits. Toutes les étapes de désinfection devront être répétées.

La désinfection du puits

1. Nettoyer le puits à l'aide d'une puisette ou d'un tamis pour enlever les corps étrangers et les dépôts qui pourraient se trouver dans l'eau;
2. Ajouter au puits environ un litre d'eau de Javel à 5 % (si possible, brosser les parois du puits);
3. Ouvrir successivement tous les robinets de la résidence jusqu'à ce que l'eau qui s'écoule dégage une forte odeur de chlore;
4. Fermer les robinets et laisser reposer pendant une période de 24 heures;
5. Évacuer l'eau chlorée du puits, c'est-à-dire faire couler l'eau jusqu'à ce que celle-ci ait perdu complètement l'odeur de chlore (évacuer l'eau à l'aide d'un boyau d'arrosage situé à l'extérieur afin d'éviter la sur-utilisation des installations septiques);
6. Quelques jours plus tard, effectuer un prélèvement d'eau en vue d'une analyse bactériologique et répéter 4 semaines plus tard.

Pour obtenir la liste des laboratoires accrédités, et connaître la procédure, consulter le site du MDDELCC <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/potable/depliant/index.htm>.

Pour plus d'information, contactez votre municipalité, le 811 pour service Info-Santé ou Info-Social.

Maj mai 2017

Centre intégré
de santé et de
services sociaux de
la Montérégie-Centre

Québec